



# Ville de Vitry sur seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES  
SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Année 2018  
4<sup>ème</sup> séance

CONSEIL MUNICIPAL

DL18423

VŒU POUR L'ENTRÉE DE MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER AU PANTHÉON

SEANCE DU MERCREDI 30 MAI 2018

Le 30 mai 2018 à 19 h 30, le conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 18 mai 2018 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KENNEDY Maire, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Monsieur CHICOT, Madame LORAND, Monsieur LEPRETRE, Madame TAILLEBOIS, Monsieur BEYSSI, Monsieur HAMANI, Monsieur LABERTIT, Monsieur TZINMANN, Madame EBODE ONDOBO, Monsieur TMIMI, Madame GUENINE, Monsieur OMOURI, Monsieur BOURJAC, Madame MONTOIR, Monsieur KONATE, Madame LEFEBVRE, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUVIER, Monsieur RAMAEL, Monsieur GIACOMO, Monsieur LADIRE, Monsieur BELL-LLOCH, Madame MARTINS, Madame KONATE, Monsieur ATTAR, Monsieur AFFLATET, Monsieur RAMASSAMY, Madame HERAULT (à partir de la question n° 5), Monsieur NJOH, Madame HELYE (jusqu'à la question n° 16 incluse), Monsieur PERREUX, Monsieur BOURDON, Monsieur BOURDET, Madame LEPEZ, Monsieur PARADOL, Monsieur DUPONT, Monsieur PORPIGLIA, Madame VALLOT.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame ETAVE à Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Madame AGIER à Monsieur TZINMANN, Monsieur AUDOUBERT à Monsieur BEYSSI, Monsieur ABDOUN CHAREF à Monsieur BELL-LLOCH, Madame RABARDEL à Monsieur LEPRETRE, Madame VEYSSIERE à Madame LORAND, Madame OUGIER à Monsieur RAMAEL, Madame DESABRES à Monsieur ATTAR, Madame LAMRAOUI à Monsieur TMIMI, Madame PAULET à Monsieur AFFLATET, Madame NIAKATE à Monsieur PERREUX, Monsieur BEN-MOHAMED à Monsieur BOURDON.

ABSENTES :

Madame HERAULT (jusqu'à la question n° 4 incluse), Madame HELYE (à partir de la question n° 17), Madame TRAORE.

La séance est ouverte à 19 heures 40.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité Monsieur BEYSSI pour remplir la fonction de secrétaire ; Monsieur HELLIO, directeur général des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

**COMMUNE DE VITRY SUR SEINE**  
**Séance du Conseil municipal du 30 mai 2018**

**DL18423**

**VŒU POUR L'ENTRÉE DE MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER AU PANTHÉON**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le projet de vœu déposé par le groupe Vitry en mieux – une gauche d'avance, citoyenne et écologiste,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

*À l'unanimité des suffrages exprimés*

*Le groupe Front national n'a pas pris part au vote pour ce vœu*

**ADOpte LA DECLARATION SUIVANTE**

« Le 8 mars dernier a été lancé à l'adresse de Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron, la demande de faire entrer Marie-Claude Vaillant-Couturier dans la crypte du Panthéon au côté de sa chère amie et camarade de déportation Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Au regard de ce qu'elle a apporté à notre pays et des valeurs qu'elle a défendues, tant dans ses convictions que dans ses actes, elle devrait trouver sa place auprès des grand.e.s femmes et hommes envers lesquel.le.s la Patrie est reconnaissante.

En 1933, toute jeune reportère, elle réalise clandestinement et au péril de sa vie les premiers clichés des camps d'Oranienburg et de Dachau.

Dès l'été 1940, engagée au Parti communiste, elle entre dans la Résistance et participe à des publications clandestines. Elle assure la liaison entre la résistance civile et la résistance militaire de l'Organisation spéciale.

Le 9 février 1942, elle est arrêtée à la suite d'une opération des brigades spéciales. Elle sera déportée à Auschwitz-Birkenau puis à Ravensbrück. Son convoi, parti de Compiègne le 24 janvier 1943, comprenait 232 femmes et seulement 49 d'entre elles sont rentrées.

À la libération du camp de Ravensbrück le 30 avril 1945, Marie-Claude Vaillant-Couturier fait le choix de rester pour accompagner les Français.e.s intransportables. Elle sera la dernière Française à quitter le camp le 25 juin 1945.

En 1945, à son retour, bien qu'épuisée, elle participe à l'Assemblée constituante. Elle sera par la suite plusieurs fois députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Le lundi 28 janvier 1946, lors de la quarante-quatrième journée, Marie-Claude Vaillant-Couturier est citée comme témoin au Tribunal de Nuremberg. Lors de son témoignage face aux criminels nazis, elle affrontera ces derniers avec courage et responsabilité. Elle témoignera du sort fait à ses camarades des 31 000 mais aussi du génocide des Juifs et des Tziganes et sera en mesure de parler en détail de nombreux convois dans lesquels elles et ils périrent.

Dès son retour des camps, Marie-Claude Vaillant-Couturier voue le reste de son existence à la justice sociale et à la mémoire de ses camarades mort.e.s en déportation.

En 1964, devant l'Assemblée nationale, elle défend la notion d'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, ouvrant ainsi la voie à la ratification par la France en 1968 de la Convention de l'ONU sur l'imprescriptibilité de ces crimes.

En 1987, elle est appelée par toutes les parties civiles à témoigner contre Klaus Barbie.  
Lors de la création de la Fondation pour la Mémoire de la déportation en 1990, elle en est désignée  
unanimentement présidente, puis présidente d'honneur jusqu'à son décès.

Enfin, cette grande militante féministe mena nombre de batailles pour l'égalité salariale et les droits  
des femmes.

Participant à la démarche de reconnaissance de l'histoire de la Résistance, de la Déportation et de  
la place des femmes dans notre histoire, le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine émet le vœu auprès  
du Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, que Marie-Claude Vaillant-Couturier  
soit panthéonisée, faisant partie de ces femmes d'exception dont le parcours exemplaire fait  
l'unanimité au-delà de son engagement politique. »

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture de  
Créteil le - 6 JUIN 2018**

**Et de son affichage le - 6 JUIN 2018**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE,

